

**ANNEXE**  
**à l'arrêté n° 2017-1165/GNC du 23.05.2017**  
**relatif à l'agrément des formateurs**  
**assurant des actions de formation professionnelle continue**

**LISTE DES COMPETENCES VISEES PAR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE  
PORTANT SUR LA PEDAGOGIE APPLIQUEE AUX ADULTES**

**1. PREPARER SES INTERVENTIONS :**

- Définir des objectifs et construire les situations d'apprentissage adaptées au public en formation,
- Connaître les théories et méthodes pédagogiques applicables aux adultes,
- Définir et formuler les objectifs pédagogiques,
- Les organiser dans une progression pédagogique,
- Adopter les méthodes pédagogiques appropriées.

**2. ANIMER LES SEQUENCES DE FORMATION :**

- Mettre en œuvre les séquences pédagogiques et réguler le travail et le fonctionnement du groupe,
- Connaître les principes de la communication,
- Mettre en œuvre une écoute active (centrée sur l'apprentissage),
- Réguler l'expression et le travail du groupe,
- Gérer le temps,
- Gérer les conflits.

**3. ASSURER LE SUIVI PEDAGOGIQUE DES STAGIAIRES :**

- Connaître son rôle de formateur et ses limites,
- Adopter et susciter une pratique non discriminatoire envers et entre les stagiaires,
- Connaître des éléments de psychologie des personnes en formation,
- Maîtriser les techniques d'entretien individuel et collectif,
- Adapter la progression aux rythmes et styles des apprenants,
- Identifier les difficultés des apprenants et mettre en place des solutions de remédiation pédagogique.

**4. ÉVALUER LES APPRENTISSAGES**

- Connaître les différentes fonctions et formes de l'évaluation,
  - Créer et utiliser des outils d'évaluation des apprentissages.
-